

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation urgente
Titre : Gestion des manifestations : tolérance ou laxisme ?
Initiant : Patrizia Deborah Mori, pour le groupe UDC

Comme vous le savez, depuis quelques temps, de nombreuses manifestations pro Palestine ont eu lieu à Lausanne avec plus ou moins de troubles à l'ordre et à la sécurité publics. Vous vous rappelez tous l'occupation des voies à la gare de Lausanne en juin dernier. Ces manifestations ne souffrent jamais le dépôt d'une demande d'autorisation puisque, arguent les organisateurs, " manifester est un droit fondamental ". Et cela ne dérange pas la Ville, qui met volontiers des ressources policières à disposition de ces manifestations non autorisées pour bloquer la circulation.

Le 18 septembre dernier, nous avons eu droit à une anomalie dans la vie militante lausannoise : une manifestation dont, fait suffisamment rare pour être souligné, les organisateurs avaient fait les choses correctement en déposant une demande d'autorisation, devait avoir lieu. Cette manifestation était une marche silencieuse pour Israël et contre l'antisémitisme et devait partir de la Place Saint-Laurent.

En réponse à cela, le camp pour qui manifester est un droit fondamental a demandé d'interdire cette manifestation, accusant la Ville de Lausanne d'être complice de colonialisme et de nettoyage ethnique, et a appelé ses suiveurs à se réunir à la Riponne pour prendre la rue face à la marche silencieuse dans ce qu'on pourrait qualifier, en se basant sur le vocable utilisé, de logique d'affrontement.

Dans une époustouflante démonstration de courage, la Ville a sorti un communiqué de presse priant tout le monde de bien vouloir être gentil plutôt que méchant et appelant les organisateurs de la contre-manifestation à bien vouloir contacter l'administration pour que les deux manifestations puissent se dérouler en bonne harmonie, croyant naïvement que, je cite, « la garantie de la liberté d'expression pour toutes et tous de manière pacifique dans un cadre sûr pour les personnes participantes comme pour la population », était un idéal partagé par tous. Précision amusante, ce communiqué rappelle que le large droit de manifestation en Suisse n'a que deux limites et l'une d'elles est justement le risque de troubles à l'ordre public et à la sécurité publique. L'expérience nous démontre pourtant que cette limite n'est qu'une valeur esthétique pour les communiqués de presse.

Telle faiblesse à incarner l'autorité ne pouvait déclencher que moqueries et dédain, ce qui fut le cas, et la Ville se vit répondre que, merci mais non merci, puisqu'on venait pour affronter la marche, il n'y aurait pas de demande.

Nous avons donc d'un côté une marche silencieuse autorisée, de l'autre une contre-manifestation non autorisée, qui ne cherchait pas à l'être et qui venait pour la confrontation, et

Conseil communal de Lausanne

au milieu la Municipalité cherchant à ménager le chou et la chèvre, en l'occurrence le respect de l'ordre public et son non-respect.

Et c'est tout naturellement que la Municipalité a penché pour le second : incapable de faire respecter ni l'ordre, ni l'autorité, vous avez sanctionné la manifestation autorisée en la déplaçant à Ouchy. Vous avez puni ceux qui ont fait les choses juste en suivant les règles, et vous avez récompensé ceux qui refusent de s'y plier en leur envoyant le message que l'usage illégitime de la force est un moyen légitime d'affirmation face à l'autorité publique.

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité, votre politique est celle de la résignation et de la soumission face à la force. Vous illustrez à merveille l'adage fort avec les faibles, faible avec les forts. Vous êtes forts face aux automobilistes, face aux commerçants, vous êtes forts en chicaneries administratives, mais lorsqu'il s'agit de défendre l'égalité de traitement, la liberté d'expression et l'ordre public face à un groupe organisé prêt à employer la force, qui plus est un groupe de votre bord politique, votre force fait place à de la couardise.

Cette faiblesse que vous déguisez en gentillesse avec pour but d'acheter la paix sociale non seulement ne fonctionne pas, mais repousse et empire le problème. La contre-manifestation a eu lieu et a dégénéré, et ceux qui y ont participé vous méprisent pour avoir, disent-ils, "réprimé sans raison une manifestation pacifique". Le débordement de cette contre-manifestation et cette contre-manifestation elle-même ne sont que la suite logique des manifestations précédentes dont vous avez toléré les débordements. Vous avez cette fois tenté un non timide, et évidemment qu'ils ne vous ont pas écouté, habitués qu'ils sont à ne jamais subir de conséquences. Même après les événements, vous n'avez pas été capable de faire de communiqué de presse pour condamner.

Et pendant que ceux que vous courtisez se moquent, de l'autre côté, ceux qui attendaient la garantie de leur droit à manifester de manière autorisée dans l'espace public et votre protection n'ont pu qu'admirer votre impuissance.

Après de nombreuses manifestations non autorisées, après les émeutes de Prélaz, après ce dernier épisode de débordements et avant le prochain, force est de constater que l'ordre public va mal à Lausanne, et l'importation d'un conflit étranger, qu'importent les horreurs qui y sont commises, n'est pas une excuse au chaos.

Questions

1. Dans son communiqué de presse, la Municipalité a rappelé que les risques de troubles à l'ordre public et à la sécurité publique sont un juste motif pour interdire une manifestation. La contre-manifestation ayant clairement affirmé sa volonté de faire annuler la marche et de la perturber, l'on pouvait légitimement craindre des troubles à l'ordre et à la sécurité publics. Dès lors, pourquoi ne pas avoir interdit la contre-manifestation ? Pourquoi avoir déplacé la marche silencieuse et pacifique autorisée plutôt que la contre-manifestation ? En faisant déplacer la manifestation autorisée et en

Conseil communal de Lausanne

acceptant la manifestation non autorisée qui appelait au trouble, la Municipalité ne craint-elle pas d'encourager la violence et l'usage de la force illégitime ?

2. Cela fait de nombreux mois que l'UDC s'inquiète de la détérioration de la liberté d'expression à Lausanne; à posteriori, quelle est l'appréciation de la Municipalité sur les évènements du 18 septembre ? Si l'exacte même situation devait se dérouler à nouveau, comment se comporterait la Municipalité ? Que ferait-elle différemment ?
3. Vu l'article 44 du Règlement de Police qui prévoit que '*La publicité, sous quelque forme que ce soit, pour une manifestation non autorisée est prohibée*', pourquoi la Municipalité ne fait-elle pas systématiquement retirer les affiches en faveur de manifestations non autorisées ?
4. Après les débordements du 18 septembre, la Municipalité a-t-elle dénoncé les organisateurs ou toute autre personne ? Si oui, combien de dénonciations ont-elles été faites ? À combien s'élève le coût cumulé de toutes les manifestations non autorisées s'étant déroulées sur l'année 2025 ?
5. Face au délitement progressif de l'ordre urbain et au refus de la Ville d'assumer ses responsabilités, la Municipalité craint-elle l'émergence de groupes citoyens ayant pour but de combler le vide laissé par la Ville en matière de maintien de l'ordre ? Au regard de l'expérience accumulée, est-ce que la Municipalité continuera à tolérer sans contrepartie les manifestations qui refusent de déposer une demande d'autorisation, en particulier pour les collectifs et associations dont il est question ?
6. Comment la Municipalité qualifie-t-elle ses rapports avec les associations palestiniennes organisatrices de manifestations ayant un potentiel de débordement ? Ces associations touchent-elles des subventions de la part de la Ville de Lausanne de manière directe ou indirecte, y compris les prestations en nature (mise à disposition de locaux gratuitement), également via la FASL ? Si oui à combien cela se chiffre ?

Lausanne, le 30.09.2025

Patrizia Deborah Mori

